APRÈS ART. 9 N° 2912

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 2912

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Brigand, M. Bazin, M. Forissier, Mme Anthoine, M. Descoeur, M. Portier, M. Seitlinger, M. Dubois, Mme Corneloup, M. Viry, Mme Valentin, M. Vermorel-Marques et Mme D'Intorni

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.